

Un manuel scolaire de culture générale contient des citations fictives.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2022** à **09:02**

Bonjour;

Connaissez-vous Serge Trigoud et Pascaline Messenger. Non ?!

C'est normal, ces personnes n'existent pas.

Pourtant, on retrouve des citations de ces prétendus auteurs dans un manuel de culture générale aux éditions Ellipses à destination des étudiants en BTS.

L'information est parue au figaro étudiant

[quote]Un manuel scolaire comporte des citations inventées d'auteurs qui n'existent pas[/quote]

https://etudiant.lefigaro.fr/article/un-manuel-scolaire-comporte-des-citations-inventees-d-auteurs-qui-n-existent-pas_978b54ae-fd39-11ec-8e47-f1ebf225351c/

C'est un professeur de lettre qui l'a découvert lors de la correction des copies d'examens 2022 :

[quote]«*Avant de découvrir l'origine de ce texte, j'ai dû noter dans leurs copies que les étudiants qui citaient Serge Trigoud inventaient des références à défaut d'utiliser leur culture personnelle... C'est injuste pour eux, car ceux qui ont appris ces citations sont paradoxalement les étudiants les plus sérieux, qui ont fait l'effort de réviser avec leur manuel [...]*»[/quote]

Bien évidemment, des explications ont été demandées à la maison d'édition Ellipses. Sa réponse est surréaliste

[quote]Ellipses, qui édite ces ouvrages, ne «*voit pas le problème*», arguant que ces citations «*ont une visée pédagogique et méthodologique*».[/quote]

J'ai du mal à voir quel l'intérêt pédagogique d'inventer des auteurs. (A moins qu'Ellipses

voulait encourager les étudiants à multiplier leurs sources)

Non seulement la démarche est très critiquable d'un point de vue scientifique, mais sur le plan juridique on peut estimer qu'il y a eu une tromperie. Sur son site Ellipses présente le manuel comme

[quote]Des **éclairages** culturels et des **références** essentielles[/quote]

<https://www.editions-ellipses.fr/accueil/13623-bts-nouveau-theme-culture-generale-et-expression-examens-2022-et-2023-9782340048478.html>

On pourrait même en faire un cas pratique avec le problème suivant : le fait qu'un manuel contienne des citations bidons est-il un vice caché ou un défaut de conformité ?

Vous avez 1h30 ?

Plus sérieusement, je sais qu'Ellipses propose des manuels de droit. Avec cette affaire, je ne vais certainement pas les conseiller à mes étudiants. En effet, qui me dit qu'ils ne vont pas se mettre à inventer de la jurisprudence.

Par **mariondu66**, le **08/07/2022** à **09:47**

C'est bizarre car si ces auteurs n'existent pas alors ces citations peuvent être vu comme des inventions ????

Cela remet en cause les ouvrages qu'ils éddictent.

Par **Isidore Beautrelet**, le **08/07/2022** à **10:56**

Tout à fait ! Cela nuit à la crédibilité de la maison d'édition.

Et le pire c'est que les étudiants qui ont utilisé ces citations, ont été pénalisés.

Je pense qu'ils peuvent se retourner contre la maison d'édition et demander d'une part le remboursement du manuel et d'autre part des dommages et intérêts pour le préjudice subi. Le mieux serait de faire une action de groupe.

Par **D-Fens**, le **18/07/2022** à **21:52**

Ellipses est un éditeur qui a piètre réputation, et depuis longtemps. Ils ont fait leur beurre avec des guides informatiques (type "Maîtriser Wordpress 3.0", "SQL pour le débutant", etc.). Depuis peu, ils veulent mordre dans le gâteau et jouer dans la cour des grands... c'est raté ! Le rythme des réformes de l'Éducation Nationale et l'instauration de programmes "à thèmes" renouvelés chaque année (ou chaque paire d'années) favorisent les éditeurs, qui multiplie les propositions, à l'affût d'un marché qui s'auto-renouvelle régulièrement et se cache derrière les prétextes de la réussite scolaire.

Il faut préciser que le manuel en question s'adresse aux élèves de baccalauréat professionnel. Le professeur ayant relevé l'imposture vient d'ailleurs de la voie professionnelle.

Le plus choquant n'est pas forcément la démarche, mais la réaction de l'éditeur ! En lettres, on trouvait déjà plusieurs manuels qui prenaient des libertés avec le contenu des textes (passages retirés ou modifiés, compilation de fragments épars pour produire un texte unique, quelques erreurs de dates ou de siècles, etc.). Là, c'est plus grave, car nous sommes sur de l'invention pure et simple, ce qui ne peut en aucun cas être assimilé à une erreur. C'est intentionnel.

À la limite, dans le cadre d'un exercice (et donc dans un paradigme par définition fictif, une simulation), on peut proposer des citations imaginaires (ou proposer aux élèves d'en produire), mais le cadre doit être limité et surtout, explicite. Ici, les fausses citations sont intégrées à dessein dans l'énonciation didactique du manuel.

Du point de vue du droit, je serais curieux de connaître les implications et conséquences possibles...

Comme disait Voltaire : *"Il ne faut pas croire tout ce qu'on trouve sur internet !"* ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/07/2022** à **12:48**

Bonjour

Un grand merci à D-Fens pour ces informations.

[quote]Le plus choquant n'est pas forcément la démarche, mais la réaction de l'éditeur ![/quote]

Tout à fait !

Si les auteurs étaient si fiers de leurs créations, pourquoi ne les ont-ils pas signés plutôt que d'inventer un auteur ?

(Toutefois on pourrait toujours leur objecter que ce ne sont pas des références essentielles

contrairement à ce qu'annonce la présentation des manuels).

[quote]À la limite, dans le cadre d'un exercice (et donc dans un paradigme par définition fictif, une simulation), on peut proposer des citations imaginaires[/quote]

Je me souviens qu'un professeur de lettre avait piégé ses élèves en modifiant la page wikipedia d'un poète sur lequel ils devaient travailler

https://www.francetvinfo.fr/internet/comment-j-ai-piege-mes-eleves-plagiaires_75529.html

Là pour le coup il y avait un but pédagogique : sensibilisation au plagiat et à la nécessité de vérifier et multiplier les sources.

Cela me fait penser au film PROFS avec Patrick Bruel. Il joue le rôle d'un prof de lettre atypique. A un moment il piège ses élèves en leur donnant à commenter un texte d'un auteur qui n'existe pas. Son objectif était de pousser ses élèves à ne pas forcément croire ce qu'on leur sert.

Un élève décide de mettre la leçon en pratique lors d'un cours de physique-chimie.

<https://www.youtube.com/watch?v=chCA9Y5yMP8>

?

[quote]Comme disait Voltaire : *"Il ne faut pas croire tout ce qu'on trouve sur internet !"*[/quote]
Il me semble que cette citation provient de "Zadig et Voltaire". Faudra demander confirmation à Frédéric Lefebvre ?